



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de
L'ESSONNE
Arrondissement
de
PALAISEAU

COMMUNE DE VILLEJUST

ARRÊTÉ N° 2026- 028

Portant permission de voirie

Entre l'Impasse de la Ruelle et la rue du Grand Vivier - Fretay

Le Maire de la commune de VILLEJUST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

CONSIDERANT la demande par laquelle l'entreprise Urbaine de Travaux domiciliée 2, avenue du Général de Gaulle - 91170 VIRY-CHATILLON demande, pour la Communauté d'agglomération Paris Saclay, l'autorisation d'effectuer des travaux de terrassement en vue de réaliser deux sondages entre l'impasse de la Ruelle et la rue du Grand Vivier - Fretay à compter du lundi 7 avril 2026 pour une durée de 10 jours,

CONSIDERANT qu'afin de permettre le bon déroulement des dits travaux et d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il convient de prendre les mesures nécessaires,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux de génie-civil suscités entre l'impasse de la Ruelle et la rue du Grand Vivier - Fretay à compter du lundi 7 avril 2026 pour une durée de 10 jours.

ARTICLE 2 : Avant toute exécution des travaux, le pétitionnaire sera tenu de se mettre préalablement en rapport avec les services possédant les installations et canalisations dans la partie de la chaussée transformée, en particulier avec les administrations d'Orange, d'ENEDIS, de GRDF, du service des eaux (notre concessionnaire : SUEZ) et de l'éclairage public (notre concessionnaire : entreprise SEIP).

ARTICLE 3 : Ces travaux seront entrepris par les soins et aux frais du pétitionnaire. Celui-ci devra se charger de mettre en place une signalisation verticale et horizontale. Le chantier ne devra pas entraver la libre circulation des riverains ainsi que le libre écoulement des eaux et l'accès aux installations de sécurité ou de protection civile.

ARTICLE 4 : La durée des dépôts de matériaux qu'il pourrait être nécessaire d'effectuer sur la voie publique n'excédera pas 10 jours.

ARTICLE 5 : Le pétitionnaire sera tenu responsable son intervention. Il aura la charge de la remise en état des lieux en fin de chantier.

ARTICLE 6 : La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire et révocable.

ARTICLE 7 : Le Maire, la police municipale ainsi que tous les agents assermentés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en mairie et dont l'ampliation sera transmise à :

- l'entreprise Urbaine de travaux,
- La police municipale de Villejust.

Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le - 7 AVR. 2026



Affiché le : - 7 AVR. 2026

Ampliations transmises le : - 7 AVR. 2026



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Dénomination : URBAINE DE TRAVAUX

Adresse : 2, avenue du Général de Gaulle

Code postal : 91170

Localité : VIRY CHATILLON

Pays : FRANCE

Nom contact : VIEIRA

Prénom contact : ANTONIO

Téléphone : 06-82-84-79-43

Indicatif pays : France

Fax :

Indicatif pays :

Courriel : n.zucchet@urbaine.fayat.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Nom contact :

Prénom contact :

Téléphone :

Indicatif pays :

Fax :

Indicatif pays :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération

En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : ENTRE IMPASSE DE LA RUELLLE ET RUE DU GRAND VIVIER

Code postal : 91140

Localité : VILLEJUST

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : TERRASSEMENT DE 2 SONDAGES à la demande de la CPS

Date prévue de début des travaux : 07/04/2026

Durée des travaux (en jours calendaires) : 10 jours

1 jour d'intervention

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 10 jours Date de début de réglementation 07/04/2026

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné :

Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants

Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée

Par feux tricolores

Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)

Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie

Nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de .

Circuler

véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination : URBAINE DE TRAVAUX

Adresse : 2, avenue du Gal de Gaulle

Code postal : 91270 Localité : VIRY CHATILLON Pays : FRANCE

Nom contact : VIEIRA Prénom contact : ANTONIO

Téléphone : 06-82-84-79-43 Indicatif pays : France

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : n.zucchet@urbaine.fayat.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : 8402/999

Fait à : VIRY-CHATILLON

Le : 25/03/2026

Nom : VIEIRA

Prénom : Antonio

Qualité : Aide Conducteur de Travaux

(DAC_P2_V5_v1.00)

